

Monsieur le Préfet
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : D. ARNAUD

Objet : Demande du SID de reconduire la modulation du débit réservé au seuil SMARD
Avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 12 juillet 2021

Monsieur le Préfet,

Par courriel du 14 juin 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE sur la demande du Syndicat d'Irrigation Drômois de prolonger la dérogation permettant la modulation du débit réservé au droit du seuil SMARD pour les besoins en eau des périmètres irrigués des réseaux de Crest Nord et Crest Sud.

Le Bureau de la CLE, réuni le 8 juillet 2021, a examiné ce dossier avec la plus grande attention et tient tout d'abord à souligner l'urgence de l'opération de substitution des prélèvements dans la rivière Drôme à partir des eaux du Rhône prévue au Plan de Gestion de la Ressource en Eau et attendue depuis la campagne d'irrigation 2017.

A l'issue d'un long débat contradictoire et collégial, une très courte majorité s'est dégagée pour vous rendre les conclusions suivantes.

Le Bureau de la CLE émet un avis favorable à la demande de modulation du débit réservé avec une valeur plancher de 1,9 m³/s au droit du seuil SMARD pour le secteur de Crest Sud pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, puis de 2,2 m³/s jusqu'au 31 octobre, le tout assorti des mesures de réduction de 40% des prélèvements tel que le prévoit l'arrêté initial de dérogation.

En revanche, en ce qui concerne le secteur de Crest Nord, le Bureau de la CLE donne son accord pour une modulation du débit réservé jusqu'au 31 juillet uniquement.

Le Bureau souhaite par ailleurs qu'une rencontre soit organisée, dès la rentrée prochaine, avec les représentants de la Chambre d'agriculture de la Drôme et du Syndicat d'Irrigation Drômois afin de dresser le bilan de cette situation et envisager les mesures d'adaptation au changement climatique du secteur agricole lui permettant le respect des obligations réglementaires pour les années futures.

Dans cette optique, le bureau de la CLE appelle d'ores et déjà à la poursuite des efforts engagés par les irrigants pour la fiabilisation de la connaissance de leurs prélèvements.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

